

GREVE INTERPROFESSIONNELLE A L'APPEL de la CGT, FSU, Solidaires, UNSA, CGC et CFTC



**LE 17 MARS**  
**ON CONTINUE POUR LES SALAIRES**



## ÉDITO

*Vive le printemps !*

Le printemps arrive et avec lui de nombreuses occasions de poursuivre les luttes engagées par la profession pour nos élèves, nos métiers, nos salaires et plus largement la Fonction Publique. Ce n'est pas le moment de flancher : la séquence électorale qui s'ouvre permet de replacer dans le débat public nos revendications et d'obtenir de meilleures conditions pour toutes et tous !

Les dernières semaines ont été riches en enseignements, qu'il convient de bien garder en tête pour poursuivre et renouveler la mobilisation réjouissante du 13 janvier 2022. Quand la profession décide d'une action concertée et massive, cela paye ! Sans triomphalisme excessif ou naïveté mal venue, il faut prendre cette journée et les suivantes et les victoires qu'elles ont permises pour ce qu'elles sont : un chemin à prendre ou à reprendre, celui de la mobilisation ! Blanquer et derrière lui le candidat non déclaré Macron doivent reculer sur tous les fronts, prendre de nouveaux engagements envers l'école et la profession en tirant un bilan honnête et lucide des 5 dernières années.

Combien de rapiécages et de reculs faudra-t-il encore pour qu'ils reconnaissent enfin que la réforme des lycées est mauvaise ? La question posée autour des mathématiques et des effets délétères de la réforme Blanquer sur leur enseignement, la remise en cause des E3C, la lourdeur de programmes infaisables d'une réforme qui génère des inégalités à tous les étages doivent pousser à une remise à plat complète que le SNES-FSU et l'ensemble des syndicats de la FSU demandent depuis longtemps.

Combien de stagiaires épuisés et de candidats en moins au concours pour que s'ouvre une vraie discussion sur les modalités de formation et les carrières des enseignants ?

Il faut faire avancer nos revendications et les occasions de mobilisation vont être nombreuses ce mois de mars et à la hauteur de celles-ci : **égalité professionnelle et salariale femmes-hommes le 8 mars, salaires et Fonction Publique le 17 mars. Il faut enfoncer le clou !**

C'est aussi le moment d'interpeller les politiques pour qu'ils s'engagent pour l'Éducation : ce sera le 9 mars pour le SNES-FSU de Montpellier face aux représentants des partis politiques qu'il a conviés pour un débat sur les questions d'éducation et de Fonction Publique. **La partie ne fait que commencer !**

Claire Pous, co-secrétaire académique,  
le 24 février 2022



## SOMMAIRE

### Page 2 : À la Une !

- 17 mars : journée nationale interprofessionnelle de grève et de manifestations !
- 22 mars : journée nationale des retraités

### Pages 3-4 : Métier et carrière

- La réforme de l'entrée dans le métier
- AED et la *cdisation*
- AESH: un pas en avant, trois pas en arrière !
- Rendez-vous de carrière : les recours



PRIX : 1,00 €

MONTPELLIER SNES

Enclos des Lys B - 585 Rue de l'Aiguelongue  
34090 MONTPELLIER - 04 67 54 10 70

Port payé - Dispensé de timbrage  
Presse - Montpellier CT

Directeur de la publication : Stéphane Audebeau  
N° Commission Paritaire : 1126 S 05907

Imprimé par IMPACT Imprimerie  
5911 Rte de Frouzét 34380 Saint-Martin-de-Londres

## CONGRÈS SNES-FSU

**Congrès académique** : les 30 et 31 mars 2020 au lycée Louise Michel à Narbonne. **Présence de Sophie Vénétitay** (secrétaire générale du SNES) le jeudi 31.

**Congrès National** : du 9 au 13 mai à Montpellier (Corum)



# LE 17 MARS ON CONTINUE POUR LES SALAIRES



## L'AUGMENTATION DES SALAIRES ET DES PENSIONS : UNE URGENCE !

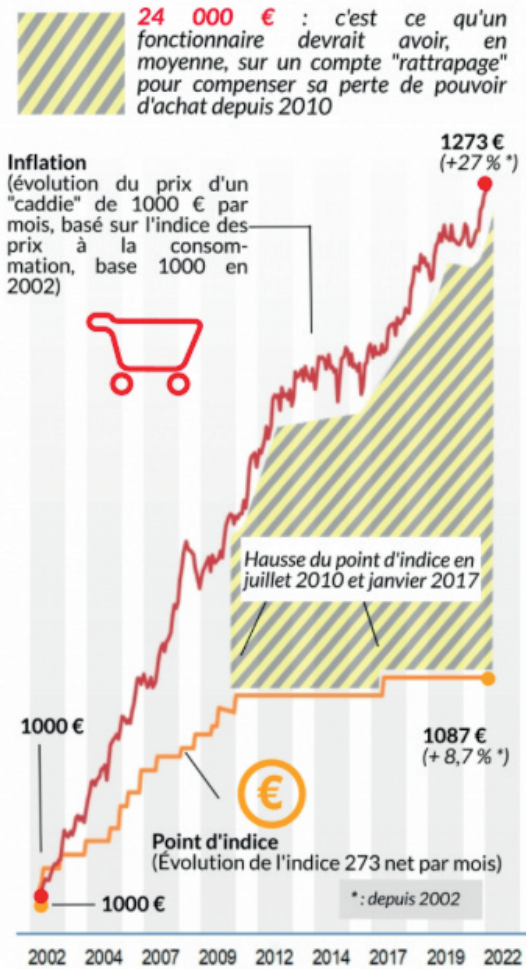
Les salarié·es du secteur public comme du privé, les retraité·es, les jeunes partagent toutes et tous une même priorité face à l'augmentation du coût de la vie : il faut augmenter les salaires, les pensions, les allocations et les bourses étudiantes. En décembre 2021, l'inflation en France a atteint 2,8% sur un an. Près de la moitié provient directement de l'augmentation du prix de l'énergie (carburants, électricité, gaz) qui a vu son prix augmenter de 18,6%. Dans le même temps les prix des produits alimentaires de première nécessité bondissent. Les tensions internationales ne vont que renforcer les pressions sur les prix.

La politique de gel de la valeur du point d'indice depuis plus de 10 ans a conduit à l'impasse dans laquelle se trouve aujourd'hui la Fonction Publique : dégradation du pouvoir d'achat, baisse de l'attractivité, départs trop nombreux, difficultés de recrutement, sentiment de déclassement.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, le tassement des grilles de rémunération et la superposition des pieds de grille des catégories B et C accentuent le mécontentement des agent·e·s qui attendent une juste reconnaissance de leurs qualifications et de leur engagement. AESH, AED ou contractuels, le manque de reconnaissance de la valeur sociale de nos métiers et de nos missions de service public, clairement assumé par le gouvernement, ne peut plus être accepté. Il est urgent d'en finir avec le gel du point d'indice.

Pour cela **soyons nombreux et nombreuses en grève et dans les manifestations jeudi 17 mars, à l'appel d'une vaste intersyndicale** (FSU, CGT, Solidaires et UNSA auxquelles se rajoutent pour la Fonction Publique la CFTC et la CGC).

## Le grand décrochage du pouvoir d'achat du point d'indice des fonctionnaires



### JEUDI 17 MARS

#### LIEUX ET HEURES DES MANIFESTATIONS DANS L'ACADÉMIE

**Carcassonne** : 14h30 Portail des Jacobins

**Narbonne** : 10h30 Hôtel de Ville

**Nîmes** : 14h30 Square de la Couronne

**Montpellier** : 13h à la Gare

**Perpignan** : 10h30 Place de Catalogne

(Lozère : discussions en cours en intersyndicale)

### JEUDI 24 MARS

**Journée nationale de mobilisation des retraité·es**

**Manifestation régionale des retraité·es à Montpellier**

à l'initiative du groupe des 9 (FSU, CGT, FO, CFTC, CGE, Solidaires, FGR, LSR et Ensemble et solidaires)

## ENTRÉE DANS LE MÉTIER

### UNE RÉFORME AUX EFFETS DÉSASTREUX POUR LES NOUVEAUX ENSEIGNANTS

Le 17 février 2022 a été publié l'arrêté du 4 février, modifiant les règles de l'entrée dans le métier des enseignants et CPE, en vigueur depuis 2014. Le schéma ci-dessous fait le point des conditions de formation initiale (pendant l'année de fonctionnaire-stagiaire) en fonction des parcours antérieurs des lauréat-es. Le SNES-FSU dénonce les effets de cette réforme sur le déroulement de l'année de stage avant titularisation, en y voyant un grave recul pour la formation des enseignant-es et des CPE.

Désormais, seul-es les lauréat-es qui ne sont pas titulaires d'un Master MEEF seront encore affecté-es à mi-

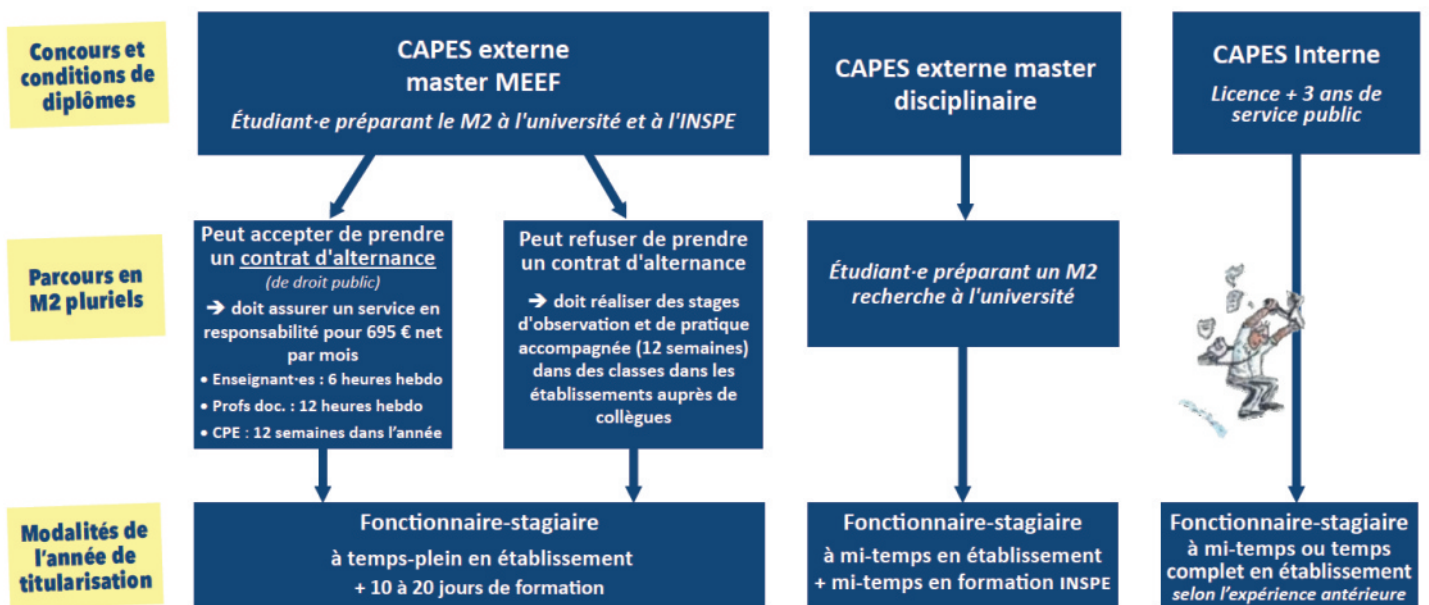
temps en responsabilité dans un établissement, et à mi-temps en formation à l'INSPE (et payé-es à plein temps). Toutes les lauréat-es titulaires d'un Master MEEF seront placées à temps plein en responsabilité, avec un « parcours de formation adapté » et un « crédit de 10 à 20 jours de formation défini par une commission académique ». Cette situation, qui était jusqu'à présent l'exception, devient la règle.

On en revient, pour une partie importante des futur-es enseignant-es et CPE stagiaires, au pire de la réforme de 2010. L'arrêté du 4 février précise cependant que pour ces stagiaires, le

« crédit jours donne lieu à allègement du service d'enseignement ». Il paraît indispensable que cela se traduise, au minimum, par une décharge hebdomadaire qui rende effectif ce « crédit jours ».

Pour le SNES-FSU, cette réforme va à l'encontre d'une entrée dans le métier sereine, bien rémunérée et formatrice. Au contraire, elle précarise les étudiant-es, elle les met dans des situations impossibles : trop peu de temps de préparation du concours, trop peu de temps de préparation des cours, trop peu de temps de formation didactique et pédagogique.

Stéphane AUDEBEAU



## AED

### LA FIN DE LA PRÉCARITÉ POUR LES AED ? C'EST PAS GAGNÉ

Début janvier, la députée socialiste Michèle Victory (Ardèche), soutenue par les Insoumis, les communistes, ainsi que les députés LR et UDI, a déposé une proposition de loi réclamant le versement de la prime REP/REP+ aux AED et AESH, et la CDisation immédiate de ces agents de l'Etat, le CDI étant en France le contrat de base, et non le CDD.

À l'Assemblée Nationale, la majorité aux ordres du ministre Blanquer a fait capoter le texte en balayant d'un revers de manche le versement de la prime et en adoptant un amendement qui remet en cause l'automaticité du passage en CDI en imposant un décret qui devrait « en fixer les conditions... ». Le texte adopté le 20 janvier aurait du être voté dans les mêmes termes au Sénat avant le 28 février, fin février se termine la session parlementaire...

Rappelons néanmoins, que la CDisation, ne permettrait pas de résorber la précarité, notamment salariale, ni de répondre aux problématiques de temps de travail et d'absence de formation. C'est pourquoi le SNES-FSU réclame un vrai statut « d'étudiant-surveillant ». Le SNES-FSU se bat aussi pour que l'égalité de traitement entre les personnels puisse être respectée !

Pour le secteur AED du SNES Montpellier,  
Mireille GUIBBERT

**AESH****UN (TOUT PETIT) PAS EN AVANT POUR LES RÉMUNÉRATIONS, TROIS PAS EN ARRIÈRE POUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL.**

Si la mise en place d'une nouvelle grille de rémunération en septembre dernier, avec conservation de l'ancienneté, était un véritable progrès, à mettre au crédit des mobilisations des AESH, les augmentations du SMIC au 1<sup>er</sup> octobre 2021 puis au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ont conduit à réévaluer deux fois déjà le premier niveau de la grille. Tant que le point d'indice sera gelé, la nouvelle grille est condamnée à être grignotée par les hausses successives du SMIC sans que les AESH ne voient réellement leur situation s'améliorer. Les AESH, pour l'immense majorité à temps partiel à 62 % (24 heures d'accompagnement hebdomadaire), sont rémunérées en dessous du seuil de pauvreté. La revendication de la FSU, réaffirmée lors du congrès de Metz au début du mois, de la création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B pour assurer l'accompagnement des élèves en situation de handicap permettrait de donner aux AESH un statut qui leur permette de sortir de la précarité, tout en leur assurant un droit à formation qui contri-

buerait à une meilleure qualité de l'accompagnement.

**Un PIAL loin d'être idéal.**

À la suite de la mobilisation AESH du 19 octobre, le rectorat avait accepté de réunir un groupe de travail sur le fonctionnement des PIAL, qui a donc eu lieu le 1<sup>er</sup> février. On peut noter que la FSU était la seule organisation syndicale à compter des AESH dans sa délégation. Nous avons expliqué que nous étions bien loin du "PIAL idéal" vanté par l'administration et que la généralisation des PIAL s'était accompagnée d'une accélération de la mutualisation qui a considérablement dégradé les conditions de travail des AESH et la qualité de l'accompagnement des élèves. Il n'est pas rare de voir une AESH accompagner 8, 10, 12 élèves et on peut même trouver des élèves accompagnés par 3, 4, 5 AESH. La réalité du terrain est qu'il n'y a pas de véritable évaluation du besoin des élèves bénéficiant d'une aide individualisée ou mutualisée mais un partage des moyens insuffi-

sants alloués. Le renvoi au local de la gestion de la pénurie et la création de hiérarchies intermédiaires ne peuvent conduire qu'à la dégradation des conditions de travail des personnels comme de la qualité de l'accompagnement.

**Les AESH au cœur des mobilisations.**

C'est la mobilisation de plus en plus grande et de plus en plus visible des AESH qui a permis de porter au grand jour le scandale de leur situation. Dans les collèges et les lycées, il est également possible de dénoncer leurs conditions de travail et la situation des élèves accompagnés (motions au CA, interpellations des élus...). Les revendications des AESH auront toute leur place dans la journée de grève interprofessionnelle du 17 mars pour les salaires.

Pour le secteur AESH,  
Patrick BORDE  
Isabelle LEVASSEUR

**RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE****CAPA ET CAPN DE RECOURS : LE SNES-FSU AU SERVICE DES COLLÈGUES !**

La CAPA recours sur les avis « recteur » pour les rendez-vous de carrière, s'est tenue le 3 février dernier pour le corps des certifié-es. Cette année 12 recours ont donné lieu à un examen devant la CAPA, nombre en forte baisse par rapport aux années antérieures. En effet, le rectorat avait, au préalable, accordé 46 recours à titre gracieux sur les 64 demandes initiales. Sur les 18 refus, 12 collègues ont donc décidé de porter le recours devant la CAPA.

La commission a donc examiné 1 recours au titre du 1<sup>er</sup> rendez-vous de carrière pour le passage du 6<sup>e</sup> au 7<sup>e</sup> échelon, 1 pour le passage du 8<sup>e</sup> au 9<sup>e</sup> échelon et 10 pour l'avis hors-classe. **Enfin, 6 avis ont été rehaussés : 5 en faveur d'un avis Excellent et 1 en faveur d'un avis Très satisfaisant. Tous les collègues ayant fait parvenir leur dossier au SNES-FSU ont vu leur avis rehaussé.**

Un principe à retenir : si vous n'êtes pas satisfait de votre avis final Rectrice, ne pas hésiter à nous contacter pour élaborer votre recours gracieux et, si le retour est négatif, ne pas hésiter à formuler un recours devant la CAPA afin d'être défendu-e par les commissaires paritaires du SNES-FSU en commission.

Pour les agrégé-es, la CAPN a eu lieu les 16 et 17 février. Les discussions ont été intenses tant l'administration reste bloquée sur les questions de quotas et du lien entre avancement et appréciation surtout pour le 9<sup>e</sup> échelon. Mais nous avons obtenu des avancées pour de nombreux collègues : pour les 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> échelons, tous ceux qui avaient au moins 6 EXC et 5 TS sont devenus EXC. A la marge, quelques S sont devenus TS et AC devenus S. Pour le 9<sup>e</sup>, nous avons obtenu que des collègues ayant au moins 9 EXC et 2 TS basculent en EXC. Au final pour le 6<sup>e</sup> échelon 34 modifications sur 41 recours, pour le 8<sup>e</sup>, 85 modifications pour 102 recours et surtout pour le 9<sup>e</sup> échelon, c'est-à-dire pour l'accès à la hors-classe, 124 modifications pour 172 recours. C'est donc 77% des recours qui ont obtenu satisfaction. Nous conseillons fortement aux collègues d'aller jusqu'au bout de leur recours en mandant le SNES-FSU.



Arnaud ROUSSEL (CAPA)  
Claire POUS (CAPN)